



MAIRIE  
DE  
COUPIAC  
12550

☎ 05 65 99 77 38  
mairie.coupiac@orange.fr

## Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 17 décembre 2021

**Etaient présents** : Jean-Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEUILLY, Pascale BERGER, Ginette CADAS-PEREZ – Marcel DALICHOUX – Delphine ONCINO – Marcelle OSBORNE - Martine VERACHTERT.

**Absents excusés** : Elian SAYSSET – Alain CAREL – Pas de pouvoirs

**Secrétaire de séance** : Ginette CADAS-PEREZ

### 1. Compte rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 19 novembre 2021 est approuvé par 6 membres du Conseil municipal. Est évoqué par un des conseillers l'importance de l'occupation par l'Hostellerie du Château de l'espace public (parking) . Après discussion, Monsieur le Maire précise que le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

### 2. Ordre du jour

- **Délibération 1** : autorisation de signature de convention avec la communauté des communes concernant les services communs.

Annulée car délibération déjà adoptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 12 avril 2021

- **Délibération 2** : convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté des Communes

Monsieur le Maire expose qu'en application de la loi ALUR, les services de l'Etat ont transféré leurs compétences en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017 pour les communes appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants et ayant une carte communale. La commune de Coupiac est dans ce cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A cette fin, une convention a été mise en place entre la commune de Saint-Affrique et la commune de Coupiac, signée des parties le 28 décembre 2020.

A ce jour, la Communauté de Communes prend en charge l'instruction de l'ensemble des dossiers d'urbanisme, il convient ainsi d'annuler la précédente convention et d'en signer une nouvelle avec la communauté de Communes du ST AFFRICAIN ROQUEFORT 7 VALLONS (CCSAR7V)

A noter, que seule l'instruction est déléguée par la commune de Coupiac. La délivrance de l'autorisation reste du ressort du Maire de la commune pour laquelle l'autorisation d'urbanisme est instruite.

D'autre part à compter du 1er janvier 2022, la commune de Coupiac met à disposition un service d'assistance au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme, en ligne (SVE).

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre un arrêté de délégation de signature à l'adjointe au pôle urbanisme de la CCSAR7V, Madame Christelle VIALES, afin de respecter les délais d'instruction.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention CCSAR7V / Commune de Coupiac, à l'unanimité des membres présents soit 9 voix, approuve le projet de convention et la délégation de signature et autorise Monsieur le Maire à les signer.

- **Délibération 3** : DM augmentation de crédit affecté au budget assainissement  
Reportée en raison de la fermeture de la Trésorerie de Belmont

### 3. Questions diverses

- Formation des agents : caces R 482 initial pour Davy et renouvellement pour Aurélien - habilitations conduite Engins de chantier Tracteur tondeuse

- Cantine et ménage : fin du contrat de Jacky au 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Nouvelle candidature de Madame Wen COUPRIE . Contrat de 6 à 7 mois avec 1 mois d'essai dès le 5 janvier. Prévoir bénévoles à la cantine scolaire pour le 3 et 4 janvier.

- Bulletin municipal : les corrections ont été faites. Relecture à faire. Présentation par Monsieur le Maire des formes du BM et choix à l'unanimité

- Sandrine BERNOUD : après 3 semaines en immersion au secrétariat de mairie avec Sandra , dès janvier 2022 formation sur 400 heures et CDD de 6 mois dans le cadre du retour à l'emploi

Fin de séance 17h30